

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS „BONUSRAD - Jetzt wird's App-gedreht“

Préambule

Globus Fachmärkte GmbH & Co. KG dont le siège social est établi à D-66333 Völklingen, Zechenstraße 8 (Allemagne), inscrit au registre de commerce du tribunal cantonal de Sarrebruck (Amtsgericht Saarbrücken) sous le numéro HRA 80690, ci-après dénommés « l'organisateur » oder « GLOBUS », organisent un concours gratuit intitulé « „BONUSRAD - Jetzt wird's App-gedreht“ » (ci-après dénommé le « Jeu concours »), dans le cadre du lancement et de la promotion de leur nouvelle application mobile.

Le Jeu concours, exclusivement organisé à des fins promotionnelles, permet aux participants de tenter leur chance pour gagner différents lots attractifs mis en jeu pour célébrer l'arrivée de l'application.

La participation au Jeu concours est entièrement gratuite et n'implique aucune obligation d'achat. Le présent règlement régit les conditions de participations au Jeu concours ainsi que les transferts des droits éventuellement nécessaires. La participation au Jeu concours implique l'acceptation des conditions.

§ 1 Contenu du jeu-concours

Dans le cadre de ce jeu-concours, les participants se verront attribuer les lots principaux suivants à l'issue de la promotion. L'Organisateur garantit que les prix seront réellement attribués ou remplacés par un équivalent de valeur au moins équivalente.

- Une Volkswagen Golf Style 1,5 I TSI OPF 110 kW (150 ch) 6 vitesses présentant les caractéristiques suivantes :
 - Moteur à essence ;
 - 5 portes ;
 - Boîte de vitesses manuelle ;
 - Peinture : Pure White ;
 - Première immatriculation le 17/04/2025 ;
 - Kilométrage total 100 km ;
 - Vitres latérales arrière et lunette arrière teintées ;
 - Pack éclairage et visibilité avec « Light Assist » ;
 - Pack « Business Premium » ;
- Un voyage d'une valeur de EUR 10.000,00 en Floride (Etats-Unis) sera tiré au sort pour un gagnant. Le voyage sera organisé en concertation avec le gagnant, dans la limite du budget de EUR 10.000,00 (dix mille euros), et comprend un séjour de 14 jours pour deux personnes (vol, location de voiture et hébergement inclus. Les modalités concrètes du voyage seront définies entre le gagnant et l'agence de voyage (GOFLOIDA, propriétaire Roman Steinbacher, Hauptstraße 51-53, D-42579 Heiligenhaus, Allemagne). Il ne s'agit pas d'un voyage organisé pré-défini, mais d'un voyage personnalisé dans le cadre d'un budget de 10 000 €.
- Un bon d'achat d'une valeur de 5 000 € chez Globus Baumarkt ;
- Deux billets VIP dans la « loge Einhell » (avec le soutien de la société Einhell en tant qu'« Official Home & Garden Expert ») pour un match à domicile du FC Bayern Munich en Bundesliga, incluant une nuit d'hôtel à Munich. Le choix du match et de l'hôtel est

effectué par Globus en concertation avec le gagnant concerné, sous réserve de disponibilité. Le gagnant ne peut prétendre à des billets VIP pour un match spécifique. Le gain dépend de la disponibilité des billets. Les frais de transport aller-retour ne sont pas inclus dans le prix et sont à la charge du gagnant.

Les prix suivants seront également tirés au sort :

- Scie à batterie STIGA dans un coffret, avec batterie et chargeur ;
- Cisaille à batterie STIGA dans un coffret, avec batterie et chargeur ;
- Foyer de jardin Malta Buschbeck ;
- Brouette Zipper ZI-EWB200S ;
- Kärcher K5 Anniversary Edition ;
- Chariot de transport Wolfcraft Outdoor TS 850 Offroad ;
- Lot Bosch vert comprenant les articles suivants ;
 - CityMower 18V-32-300 06008B9A08 ;
 - UniversalGrassCut 18V-26 06008C1D04 ;
 - AdvancedShear 18V-10 600857001.
- Kit de démarrage 18V (4,0 Ah + AL18V-20) 1600A024Z5 ;
- Lot Bosch bleu comprenant les articles suivants ;
 - Taille-haie sans fil GHE 18V-50 Professional ;
 - Coupe-bordures sans fil GRT 18V-33 Professional ;
 - Kit de démarrage 18V batterie + chargeur.
- Toit à deux versants Euroline, ESD5, 214 x 214 cm, RAL7016, 1 volet DIN R .
- Abri de jardin Ecostar, 1320, RAL9007, au prix de vente conseillé de 739,00 €, logistique incluse jusqu'au client final ;
- Liqui Moly 1x2 billets DTM 05/10/2025 Hockenheim - billets journaliers, repas compris dans la tente LIQUI MOLY située dans le paddock ;
- Établi réglable en hauteur Holzmann WB210ELIFT_230V NOUVEAUTÉ ;
- Tombereau Scheppach DP3000 ;
- Robot tondeuse Worx Vision S250 largeur de coupe 18 cm ;
- Nettoyeur vapeur Vileda Steam Plus avec patins pour tapis ;
- Steinel Camlight 620 ;
- Système de tirage de bière Unold Franzl pour fût de bière de 5 l ;

De plus, des gains immédiats sous forme de coupons promotionnels pourront être attribués pendant la durée de l'opération (par exemple, des articles gratuits ou des réductions à utiliser dans les magasins Globus Baumärkte en Allemagne). L'utilisation de ces coupons peut être soumise à un montant d'achat minimum ou à d'autres conditions, qui seront clairement précisées sur le coupon ou sur le site internet.

Une liste complète et mise à jour de tous les prix est disponible sur le site Internet [insérer le lien]. Les photos des produits ont un caractère purement illustratif et peuvent différer des lots réels en terme de couleur, forme, équipement ou caractéristiques.

§2 Organisateur du jeu-concours

L'organisateur responsable de ce jeu-concours est la société Globus Fachmärkte GmbH & Co. KG, dont le siège social est situé à D-66333 Völklingen, Zechenstraße 8 (Allemagne).

L'organisateur fait appel à un prestataire externe pour la mise en œuvre technique du jeu-concours de l'application.

§ 3 Participation

La participation au Concours est ouverte à toute personne physique âgée d'au moins 18 ans à la date de sa participation, résidant sur le territoire luxembourgeois ou allemand. L'accès au Jeu est interdit aux employés de l'Organisateur et de ses filiales et à toute personne physique ou morale ayant collaboré ou collaborant à l'organisation du Jeu, y inclus tout membre de famille proche de ces personnes (ex : conjoint, concubin, enfant, sœur et frère, parent).

Les conditions suivantes doivent être remplies pour participer au jeu-concours :

1. La nouvelle application Globus Baumarkt doit être installée sur votre appareil ;
2. Un compte client doit être créé dans la nouvelle application Globus Baumarkt ou le participant doit se connecter à un compte existant ;
3. Le numéro de carte client personnel doit être enregistré dans le compte client ;
4. Le consentement à la publicité doit être activé dans ledit compte client ;

Si un(e) participant(e) de plus de 18 ans est limité(e) dans sa capacité juridique, le consentement de son représentant légal est requis.

Le Jeu-concours se présente sous la forme d'une « roue de la fortune ». Pour faire tourner la roue de la fortune, le participant doit sélectionner la vignette correspondante et cliquer sur le bouton « Tourner maintenant ». En tournant la roue de la fortune, le client participe au jeu-concours et accepte les présentes conditions de participation. Après avoir tourné la roue, le participant voit immédiatement son gain s'afficher dans l'application Globus Baumarkt. Les coupons sont affichés au gagnant exclusivement sous forme de coupons numériques dans la rubrique « Coupons » de son application Globus Baumarkt et sont soumis aux conditions d'utilisation correspondantes. Chaque participant ne peut tourner la roue qu'une seule fois par jour.

La participation avec de fausses identités ou avec les identités de tiers est interdite.

Une seule inscription transmise par participant est valable pour le jeu-concours. Il est strictement interdit d'utiliser plusieurs adresses ou profils pour augmenter ses chances de gagner.

En outre, l'organisateur se réserve le droit, à son entière discrétion et pour des motifs légitimes, d'exclure toute personne de la participation au Concours. De tels motifs existent notamment dans les cas suivants :

- toute tentative de manipulation et manipulation de l'accès au Jeu-concours ou à son déroulement

- toute violation des présentes conditions de participation
- tout comportement déloyale ou contraire à l'esprit du Concours ;
- la fourniture d'informations fausses, incomplètes ou trompeuses dans le cadre de la participation.

Si le participant exclu est un des gagnants tirés au sort, l'Organisateur se réserve le droit de retirer le lot attribué.

§ 4 Période de participation

La participation au jeu-concours en question est possible du 30.10.2025 au 30.11.2025.

§ 5 Détermination des gagnants et notification du gain

Les gagnants sont déterminés par tirage au sort, effectué de manière aléatoire et impartiale. Chaque gagnant sera informé de son gain par courrier électronique à l'adresse indiquée lors de sa participation. Si la notification ne peut être délivré (adresse électronique invalide, problème technique, *etc.*), l'Organisateur n'est pas tenue d'entreprendre des recherches supplémentaires pour retrouver le gagnant. Dans ce cas, le lot sera attribué à un autre participant, également désigné par tirage au sort.

Le gagnant dispose d'un délai de cinq (5) jours ouvrables (du lundi au vendredi) à compter de l'envoi de la notification pour se manifester et accepter son lot, en utilisant les coordonnées figurant dans la notification. A défaut de réponse dans ce délai, le lot sera attribué à un nouveau gagnant désigné selon les mêmes modalités.

Le droit au gain est strictement personnel, non cessible et ne peut donner lieu à aucun échange, contre-valeur en espèces ou compensation quelconque. Les illustrations des gains, figurant dans les documents publicitaires, sont fournies à titre indicatif et peuvent présenter des différences mineures avec le lot ou peuvent être remplacés par d'autres gains équivalents.

Pour les lots principaux, le participant remporte dans un premier temps une place pour le tirage au sort final. Ce tirage au sort des lots principaux sera effectué de manière aléatoire parmi les participants qualifiés, à la date butoir du 01.12.2025.

§ 6 Remise du prix

La remise du prix sera organisée individuellement avec le gagnant, après notification préalable du gain. Pour le lot consistant en un véhicule (constructeur/marque, modèle, type de moteur et autres caractéristiques précisées dans la description du prix), la remise comprend la fourniture de l'ensemble des documents et papier du véhicule.

Le gagnant est seul responsable de l'immatriculation du véhicule et les cas échéant de son transfert. Tous les frais liés à l'immatriculation, à l'assurance, au transfert ou à toute autre formalité sont à la charge exclusive du participant. .

Pour tous les lots, l'ensemble des frais supplémentaires liés à l'utilisation du prix restent à la charge du gagnant. Le gagnant est également responsable de toute imposition ou déclaration fiscale ou de douane pouvant résulter de la réception du prix.

L'Organisateur n'assume aucune responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration du prix après sa remise.

Les prix ne peuvent donner lieu à aucune contrepartie financière, ni être échangés ou transférés à un tiers.

§ 7 Responsabilité et divers

Dans la mesure où la loi le permet, l'Organisateur décline toute responsabilité pour les erreurs typographiques ou d'impression dans les supports de communication du jeu-concours, ainsi que pour les dommages pouvant survenir dans le cadre de la mise à disposition et de l'utilisation des gains, sauf en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, prolonger, suspendre ou de mettre fin prématurément au jeu-concours sans avoir à en indiquer les raisons, notamment en cas de circonstances techniques, de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté rendant impossible la poursuite du jeu-concours dans des conditions conformes au présent règlement. Dans une telle hypothèse, l'Organisateur informera les participants par les moyens appropriés (par exemple via le site Internet ou l'application).

Globus ne peut être tenu responsable des interruptions de services, dysfonctionnements techniques ou indisponibilités temporaires de la plateforme de participation sauf en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave. Dans ces cas tout recours juridique est exclu.

Les gains ne peuvent être utilisés que jusqu'aux dates indiquées, après quoi ils perdent leur validité. Les gains réclamés tardivement ne peuvent être remis.

L'Organisateur n'assume aucune responsabilité pour les vices matériels ou juridiques des gains, sous réserve des dispositions légales impératives.

§ 8 Protection des données

Vos données personnelles sont traitées pour l'organisation et gestion du jeu-concours (base légale : art. 6, §1, b) RGPD). En outre, GLOBUS se réserve le droit de publier ultérieurement dans la presse écrite et en ligne les noms et prénoms des gagnants et, le cas échéant, des photos prises lors de l'annonce et de la remise des prix (base légale : intérêt légitime, art. 6, §1, f) RGPD) ;

Les participants disposent des droits suivants concernant leurs données personnelles :

- Droit d'accès (art. 15 RGPD),
- Droit de rectification (art. 16 RGPD);
- Droit à l'effacement (art. 17 RGPD) ; .
- Droit à la limitation du traitement (art. 18 RGPD) ;
- Droit à la portabilité des données (art. 20 RGPD) ;
- Droit d'opposition (art. 21 RGPD).

En matière de droit d'accès et de droit à l'effacement, les restrictions prévues aux §§ 34 et 35 de la loi allemande concernant la protection des données (ci-après « BDSG ») s'appliquent.

Pour exercer ces droits, les participants peuvent envoyer un e-mail à : datenschutz@globus-baumarkt.de ou par voie postale à l'adresse indiquée dans la politique de confidentialité.

En cas de doute sur l'identité du demandeur, des informations complémentaires pourront être demandées.

Les participants disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès l'autorité de contrôle:

- Centre indépendant de protection des données de la Sarre (art. 77 du RGPD en liaison avec l'article 19 de la BDSG) ;

Pour plus d'informations, les participants peuvent consulter notre Politique applicable aux clients accessible via le lien suivant : <https://www.globus-baumarkt.de/datenschutz/>.

§ 9 Dispositions finales

Tout recours juridique est exclu sous réserve des dispositions légales impératives. Si une disposition des présentes conditions de participation est ou devient totalement ou partiellement invalide, la validité des autres dispositions n'en est pas affectée. La disposition invalide est remplacée par la disposition légalement admissible qui se rapproche le plus du sens et de l'objectif économiques de la disposition invalide. Il en va de même en cas de lacune dans les présentes conditions de participation.

Toute contestation ou réclamation relative au Concours pour quelque raison que ce soit devra être formulée par écrit à l'attention de GLOBUS à l'adresse mentionnée en préambule, pendant la durée du Concours et maximum dans un délai de trente jours après la désignation du gagnant.

Le présent règlement ainsi que les relations entre GLOBUS et le participant sont soumis au droit allemand. En cas de contestation, le litige est de la compétence exclusive de la juridiction allemande -TBC.